BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 6 juillet 2018	***N° 2018-378***

Convocation du 29 juin 2018
Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 6 juillet 2018**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Mission stratégie territoriale et ingénierie**	***N° 2018-378***

Avis sur le dossier d'autorisation environnementale et le permis de construire de Dassault Aviation sur Mérignac - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La SA (Société anonyme) Dassault Aviation a lancé un plan de transformation destiné à augmenter l'efficacité de l'entreprise. Dans ce cadre, Dassault Aviation a fait le choix de regrouper sur le site existant de Mérignac, au sein de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc, les équipes du bureau d'études et des services assurant le soutien des avions civils et militaires, dans le but de créer de nouvelles synergies.
Afin de réaliser ce projet, un permis de construire a été déposé le 22 décembre 2017 ; ce dernier prévoit la création de près de 30 000 m² de surface de plancher, comprenant la construction d'un bâtiment principal en R+3 visant à accueillir les bureaux d'études, l'extension du restaurant d'entreprise existant, d'un bâtiment pour le comité d'entreprise et d'une aire de regroupement des déchets. Pour appréhender dans les meilleures conditions l'arrivée des nouveaux salariés, et dans une logique de rationalisation du foncier permettant d'en limiter les impacts environnementaux, le projet prévoit la construction de deux parkings silos de 875 places chacun.
Le projet se déploie au nord du site existant, sur une parcelle triangulaire acquise récemment par Dassault Aviation auprès de GIMD (Groupe industriel Marcel Dassault), désenclavée par la création de la voie nouvelle Marcel Dassault, qui la longe et la dessert avec un nouveau giratoire.
Au regard de la superficie du terrain d'assiette du projet qui est supérieure à 10 hectares, le permis de construire est soumis à évaluation environnementale et enquête publique en application de la rubrique 39 de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'environnement. Il a été convenu avec les services déconcentrés de l'Etat d'organiser une enquête publique unique au titre d'une part des autorisations environnementales et d'autre part du permis de construire, en application des articles L 123-6 et L 181-10 du Code de l'environnement.
Ceci étant, l'article R 181-38 du Code de l'environnement prévoit que « dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du Conseil municipal des communes (…) et de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet ».
L'extension du site permettra la création de nouveaux emplois liés à la filière aéronautique au sein de l'OIM Bordeaux Aéroparc, en cohérence avec la stratégie économique portée conjointement par la ville de Mérignac et Bordeaux Métropole sur ce grand territoire de projet. Le bâtiment propose une belle qualité architecturale et l'implantation de parkings silo permet d'optimiser le foncier, pour garder des réserves foncières pour d'éventuelles extensions futures.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles R 181-38 et L 122-1 du Code de l'environnement,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la filière aéronautique spatial-défense s'impose comme une filière d'excellence prioritaire à soutenir sur la métropole bordelaise,

CONSIDERANT QUE le projet remplit ses obligations en matière de compensation environnementale,

CONSIDERANT QUE l'OIM Bordeaux Aéroparc est le territoire prioritaire destiné à accueillir les investissements immobiliers des entreprises relevant de la filière ASD (Aéronautique spatial défense),

CONSIDERANT QUE Dassault Aviation est une des locomotives industrielles de la métropole bordelaise et un des plus gros employeurs de l'OIM Bordeaux Aéroparc,

DECIDE

Article unique : de donner un avis favorable au projet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **23 JUILLET 2018** **PUBLIÉ LE :** **23 JUILLET 2018**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS